Les termes cités dans le Contrat avec une majuscule s’entendent selon la définition ci-après :

* **« Contrat »** : désigne le contrat de prestation objet des présentes ;
* **« Prestation(s) »** : désigne XXXX. La prestation ne comprend pas XXXX. Une unité de prestation s’entend de XXXX et non XXXX ;
* **« Jours Ouvrés »** : désigne tous les jours de la semaine du lundi au vendredi (plage de réalisation des Prestations : 5 jours) ;
* **« Client »** : toutepersonne morale, contractant dans le cadre de son activité professionnelle et signataire du présent Contrat ;
* **« Etablissement Prestataire »** : Sauf exception mentionnée aux conditions particulières, l’établissement prestataire désigne l’établissement postal territorialement compétent pour l’adresse de réalisation de la Prestation.
* **« Echange de données informatiques (EDI) » :** désigne le terme générique définissant un échange d'informations automatique entre deux entités à l'aide de messages standardisés, de machine à machine.
* **« Portail La Station »** :désigne le portail permettant au Client de passer des commandes de prestations, de les annuler et d’avoir une visibilité de l’ensemble des prestations réalisées. Les données peuvent être exportées sous format CSV/ Excel (ou flux EDI).